

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU PORT
EXERCICE 2019**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 08 novembre 2018, le Budget Primitif du budget annexe du Port s'équilibre au titre de l'exercice 2019 de la manière suivante :

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement	8 458 000 €
➤ Dépenses et recettes d'investissement	1 224 000 €
	9.682.000 €

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

Charges à caractère général (chapitre 011) (dont 80.000 € de remboursement de frais de personnel au budget de la commune)	3 582 000 €
Salaires et charges (chapitre 012) (dont 530.000 € de remboursement de frais de personnel au budget de la commune)	3 104 000 €
Autres charges de gestion diverses (chapitre 65)	21 000 €
Charges exceptionnelles (chapitre 67) (dont subventions aux associations portuaires : Ste Nautique, SNSM, Marenostrom, STVT)	227 000 €
Impôt sur les sociétés (chapitre 69)	300 000 €
Dotations aux amortissements (chapitre 012)	1 224 000 €
	8 458 000 €

B. Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont détaillées comme suit :

Les atténuations de charges (chapitre 013)	6 000 €
Les ventes de produits et prestations diverses (chapitre 70) dont la redevance passagers, la taxe d'amarrage et les partenariats divers	8 369 000 €
Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) dont la taxe de séjour et les locations de salles	64 000 €
Des écritures d'ordre (chapitre 042) (amortissement subventions d'équipement)	19 000 €
	8 458 000 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total de cette section d'investissement s'élève au titre de l'exercice 2019 à **1.224.000 €**.

A. Dépenses :

Les opérations d'investissement se détaillent comme suit :

➤ Diverses acquisitions (opérations 4001 et 4002)	15 000 €
➤ Divers travaux (opérations 4010,4029, 4011, 4015, 4018, 4020 et 4028	<u>1 190 000 €</u>
	1 205 000 €
➤ Amortissement des subventions d'équipement (chapitre 040)	19 000 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 viendront s'ajouter aux investissements 2019.

B. Recettes :

Les recettes d'investissement sont constituées par les dotations aux amortissements, (chapitre 040) soit **1.224.000 €**.

CONCLUSION :

Au total, la balance du Budget Primitif 2019 du budget annexe du Port s'établit comme suit :

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement	8 458 000 €
➤ Dépenses et recettes d'investissement	<u>1.224 000 €</u>
	9 682.000 €

Il vous est proposé,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 25 septembre 2018

Vu l'avis favorable du conseil portuaire en date du 25 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 28 novembre 2018,

1/ D'ADOPTER les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,

2/ D'ARRETER le Budget Primitif 2019 du budget annexe du Port, conformément à la balance générale ci-dessus, d'un montant global toutes sections confondues, à **9.682.000 €**, soit **8.458.000 €** en section de fonctionnement et **1.224.000 €** en section d'investissement.

3/ DE PRECISER que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre, et la section d'investissement au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement ».

QUI VOTE CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE POUR ?